



LE CAMES

1968-2017



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

Pr Bertrand MBATCHI
Secrétaire Général

00. SOMMAIRE



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019



- 01. HISTORIQUE DU CAMES
- 02. – MISSIONS
- 03 – PROGRAMMES DU CAMES
- 04 – CONCLUSION



01. HISTORIQUE DU CAMES

1.1 – La naissance du CAMES

- ▶ L'idée de création d'un **organisme de coordination des problématiques de l'Enseignement Supérieur** dans les pays d'expression française d'Afrique et Madagascar remonte aux premières années de leurs indépendances.
- ▶ Plusieurs réunions de spécialistes chargés de définir le rôle et les fonctions de l'Enseignement Supérieur ont conduit à la constitution d'une « **Commission consultative d'experts pour la réforme de l'Enseignement en Afrique et à Madagascar** ».
- ▶ Une résolution de la Conférence des Ministres de l'Éducation nationale, tenue à Paris en 1966, donnait mandat à la Commission consultative d'entreprendre une recherche approfondie sur les structures et les enseignements des Universités Africaines et Malgache, dans un large esprit de coopération interafricaine.
- ▶ Les conclusions de cette recherche ont été soumises à la **Conférence de Niamey, tenue les 22 et 23 janvier 1968**. Les Chefs d'États de l'OCAM décidèrent sur cette base, la création du « Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) », regroupant alors seize (16) États francophones d'Afrique et de l'Océan Indien.
- ▶ **La convention portant statut et organisation du CAMES fut signée par les seize (16) Chefs d'État ou de Gouvernement, le 26 Avril 1972 à Lomé (Togo).**





01. HISTORIQUE DU CAMES

1.2 – Les actes constitutifs du CAMES

- ▶ Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa **17^{ème} Session tenue à Antananarivo (Madagascar) en avril 2000, a adopté l'ensemble des textes juridiques actualisés du CAMES**, en particulier :
 - ▶ l'accord portant création et organisation des « Comités consultatifs interafricains (CCI) » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
 - ▶ l'accord relatif au « Concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion » ;
 - ▶ l'accord relatif au « Concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales » ;
 - ▶ la convention portant statut du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur ;
 - ▶ le règlement intérieur du Secrétariat Général ;
 - ▶ le statut du personnel du CAMES.



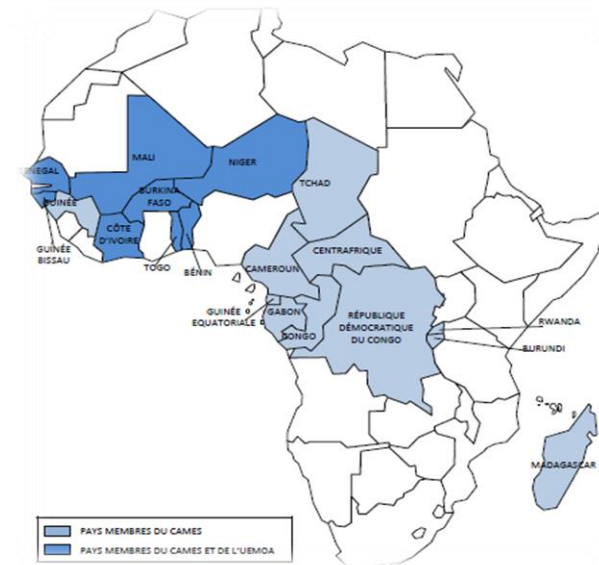


01. HISTORIQUE DU CAMES

1.3 – Les Pays membres

- ▶ **Sont actuellement membres du CAMES, les États suivants :**

Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali – Niger, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.





02. – MISSIONS

2.1 – Objectifs

- ❑ Promouvoir et favoriser la compréhension et la solidarité entre les États membres ;
- ❑ Instaurer une coopération culturelle et scientifique permanente entre les États membres ;
- ❑ **Rassembler et diffuser** tous les documents universitaires ou de recherche : **statistiques, informations sur les examens, annuaires, palmarès, informations sur les offres et demandes d'emploi de toutes origines** ;
- ❑ Préparer des projets de convention entre les États membres concernés dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et contribuer à leur application ;
- ❑ Promouvoir la concertation en vue de coordonner les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche afin d'harmoniser les programmes et les niveaux de recrutement.





02. – MISSIONS

2.2 – Organes & instances

3.1 – Instance politique Le Conseil des Ministres : la plus haute instance du CAMES dont le fonctionnement s'adosse sur un Comité d'expert ;

3.2 – Instance technique

- Le Secrétariat Général

3.2 – Instance académique et scientifique

- Le Comité Consultatif Général (CCG): instance consultative de pilotage académique et scientifique
- Les Instances scientifiques définies par la convention ou accord relatif à chaque programme : collèges des Présidents de jurys des concours d'agrégation, Président de Comités Techniques spécialisés des Comités Consultatifs interafricains (CCI)

3.3 – Instance honorifique – Chancellerie de l'OIPA/CAMES





03 – PROGRAMMES DU CAMES

L'Institution met en œuvre 7 programmes statutaires :

1. Programme Reconnaissance et Équivalence des diplômes (PRED)
2. Comité consultatifs interafricains (CCI)
3. Concours d'agrégation
4. Pharmacopée et médecine traditionnelles africaines (PMTA), devenu « **Programmes thématiques de recherche du CAMES (PTRC)** », dans le cadre des Journées scientifiques du CAMES (JSDC)
5. Ordre International des Palmes Académiques du CAMES (OIPA/CAMES)
6. Programme Silhouette du CAMES
7. Programme Assurance Qualité (PAQ)





03 – PROGRAMMES DU CAMES

3.1 – Programme de Reconnaissance et Équivalence des Diplômes

- Le programme relatif à l'équivalence des grades et diplômes d'enseignement supérieur et professionnel entre les pays membres
 - Année de création : 1972**
 - Objectif :** évaluer la qualité de la gouvernance institutionnelle, pédagogique et de recherche des établissements qui sollicitent la reconnaissance de leurs diplômes.
 - Mode d'exécution :** Colloques.
 - Nombre de colloques organisés : 31**





03 – PROGRAMMES DU CAMES

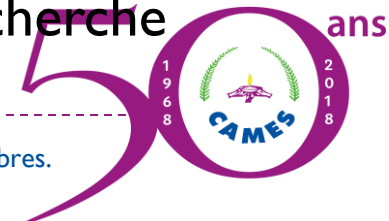
3.2 – Programmes thématiques de recherche du CAMES (PTRC).



- **Année de création : 2013 à Cotonou**



Les journées scientifiques du CAMES (JSDC) sont à leur 2^{ème} session. La 3^{ème} sera organisée en Cote d'Ivoire les 4, 5 et 6 décembre 2017: véritable cadre d'animation et de partage des résultats de la recherche des PTRC.





03 – PROGRAMMES DU CAMES

3.2 – Programmes thématiques de recherche du CAMES (PTRC).

- Changements climatiques (CC)
- Biodiversité (B)
- Mines et Pétrole (MP)
- Énergie (E)
- Sécurité alimentaire (SA)
- Santé (S)
- Gouvernance et Développement (GD)
- Innovation Technologique et Transformation (ITT)
- Pharmacopée et Médecine Traditionnelles Africaines (PMTA)
- Socio-économie et Marché (SEM)
- Langues, Société, Cultures et Civilisations (LSCC)
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).





03 – PROGRAMMES DU CAMES

3.3 – Comités consultatifs interafricains (CCI)

- **Année de démarrage : 1978**
- Le Programme des CCI fonctionne comme un cadre commun de gestion des carrières des enseignants chercheurs et chercheurs des dix-neuf pays membres. Il se tient tous les ans.
- Il traite toutes les questions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et centres de recherche des États membres et, notamment, de l'établissement des listes d'aptitude aux différentes fonctions et grades de l'ES.
- Il est doté d'instances d'évaluation, les Comités Techniques Spécialisés (CTS, soit 8 au total), placés sous la supervision du CCG où siègent les Recteurs, Présidents d'université et Directeurs nationaux de la recherche.





03 – PROGRAMMES DU CAMES

3.3 – Comités consultatifs interafricains (CCI) - Fonctionnement

- Jury souverain, mais décision susceptible de recours auprès du CCG ;
- Dossier envoyé au préalable à un rapporteur qui émet un avis motivé ;
- Le jury reprend l'examen du dossier ;
- le 1er rapport est confronté à cet examen et la décision d'inscrire ou d'ajourner est prise à la majorité.
- **Nombre de sessions déjà organisées : 38 (39^{ème} en 2017).**



Guide d'évaluation des enseignants-chercheurs dans le cadre des CCI



03 – PROGRAMMES DU CAMES

3.4 – Concours d'agrégation de l'enseignement supérieur

- **Années de démarrage : 1982-1983**
- **Objet** : doter les IESR des pays membres d'enseignants chercheurs qualifiés dans les sciences médicales et dans les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion, en aménageant une voie courte pour l'accès au corps des Maîtres de conférences.
- Deux concours exécutés en alternance :
 - un concours de Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et Productions animales ;
 - un concours de Sciences Juridiques, Politique, Économiques et de Gestion.





03 – PROGRAMMES DU CAMES

3.5 – Assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **Année de création : 2012**
- **Objectif** : Renforcer les capacités des ressources humaines des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR), dans un contexte du système LMD, en vue de réaliser la vision d'émergence des pays membres, formulée par les premiers acteurs politiques.



03 – LA GOUVERNANCE DU CAMES



Plan stratégique
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

3.6 – Silhouette du CAMES

- **Année de création : 2012**
- Ce programme promeut une gestion numérique de la gouvernance du CAMES aux plans administratif, technique et financier avec, entre autre, pour ambitions affirmées de contribuer à la réduction rapide de la fracture numérique entre les universités et centres de recherche des pays du Nord et du Sud, ainsi que de promouvoir une nouvelle pédagogie.





03 – PROGRAMMES DU CAMES

3.7 – OIPA/CAMES

- **Année de démarrage : 2002**
- **Objectif** : témoigner la reconnaissance du CAMES aux personnalités administratives, politiques et scientifiques qui ont concouru à son essor et plus généralement, au développement en Afrique de systèmes d'éducation de qualité. C'est au fond une incitation à appuyer l'enseignement sup et la Recherche.
- L'OIPA est administré par un Conseil de dix membres, sous la présidence du Grand Chancelier, le Secrétaire Général du CAMES. Les membres du Conseil sont issus du CCG et sont pour les 2/3 des Recteurs et Présidents d'université ou Directeurs nationaux de la recherche, auxquels se joignent une personnalité politique et une personnalité scientifique éminentes.



04. Conclusion



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019



- Comment voyez-vous le CAMES dans les 50 ans?
- Quelles nouvelles touches à apporter pour un CAMES plus gagnant et au service du développement des États membres?
- Comment notre université peut-elle contribuer à l'édification du CAMES de demain?



► Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité au service du développement des États membres.



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

50 ans
1968 2018
CAMES



alumni-CAMES

LAISSONS À LA POSTÉRITÉ UNE EMPREINTE POSITIVE
DE NOTRE PASSAGE PAR LE CAMES



OLYMPIADES
UNIVERSITAIRES DU CAMES



Plan stratégique
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

fmsr
Fonds Macky SALL
pour la recherche



50 ans
1968 2018
CAMES